**1750086 – Impossible d’activer Période d'amortissement à la date exacte pour la méthode d’amortissemnt XYZ**

**Description**

Vous voulez sélectionner l’option Période d'amortissement à la date exacte pour la méthode XYZ mais celle-ci est grisé et en lecture seule et ne peut donc pas être activée.

**Reproduction**

1. Ouvrez le poste de travail Gestion de Configuration
2. Sélectionnez la vue Projets d’implémentation
3. Choisissez le projet concerné puis ouvrez la liste des activités
4. Naviguez ensuite sur l’onglet Configuration personnalisée
5. Recherchez et sélectionnez l’activité Méthodes d’amortissement
6. Sélectionnez la méthode XYZ
7. Dans la section paramètres de calcul, l’option Période d'amortissement à la date exacte ne peut pas être activée

**Cause**

Les options Amortissement uniquement en l'absence d'amortissement exceptionnel et Période d'amortissement à la date exacte sont désactivées en regard des conditions suivantes :

Amortissement uniquement en l'absence d'amortissement exceptionnel

1. Les amortissements sont suspendus en cas d’amortissement exceptionnel.
2. Cette option doit être activée uniquement si le système ne doit pas calculer les amortissements quand un amortissement exceptionnel est déterminé.

Période d'amortissement à la date exacte

1. Vous pouvez définir un calcul au jour exact par le système. Le pilotage des périodes mis en place pour la méthode d’amortissement n’est plus pris en compte pour toute la durée de vie de l’immobilisation concernée.
2. Cette option ne doit être activée que si requise.

A noter : ce paramètre ne peut pas être activé ou désactivé sir les immobilisations sont déjà comptabilisées, même si la méthode d’amortissement est modifiée pour les immobilisations concernées

Résolution

Le comportement du système est donc celui attendu, ceci est également expliqué dans le document d’aide Configuration : Méthodes d'amortissement qui donne les informations suivantes :

*Méthode d'amortissement à la date exacte*

Note :

*Pour les méthodes d'amortissement fournies par SAP, cette case à cocher n'est affichée qu'à titre d'information. Vous ne pouvez modifier cette option que pour les méthodes d'amortissement personnalisées que vous avez créées à partir des modèles copiés.*

Cochez cette case si la période d'amortissement et le calcul de l'amortissement doivent commencer et se terminer aux dates comptables précises des transactions d'immobilisations. Les règles de pilotage des périodes de la méthode d'amortissement n'appliquent alors plus l'amortissement sur la durée de vie complète des immobilisations concernées.

Note :

*Vous ne pouvez pas modifier cette option pour une immobilisation qui a été comptabilisée, même si vous modifiez la méthode d'amortissement.*